
**Engins de terrassement — Points
d'ancrage pour le levage et l'arrimage
— Exigences de performance**

*Earth-moving machinery — Lifting and tying-down attachment
points — Performance requirements*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Points d'ancrage pour le levage	4
4.1 Emplacement et nombre de points.....	4
4.2 Résistance.....	4
5 Points d'ancrage pour l'arrimage	6
5.1 Emplacement et nombre de points.....	6
5.2 Coefficient d'accélération.....	6
5.3 Résistance.....	7
6 Points d'ancrage — Exigences communes	9
6.1 Exigences communes de positionnement.....	9
6.2 Exigences pour les matériaux.....	10
6.3 Dispositifs à goupille de déverrouillage.....	10
6.4 Dispositifs communs.....	10
7 Identification	10
8 Instructions de levage et d'arrimage	11
9 Vérification	12
Annexe A (normative) Informations sur le levage et l'arrimage des machines démontées	14
Annexe B (informative) Levage, chargement, arrimage et transport des engins de terrassement — Méthodes et recommandations	15
Annexe C (informative) Méthode de calcul des forces aux points d'ancrage pour l'arrimage dans la position d'arrimage en diagonal	20
Bibliographie	21

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique l'ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 3, *Caractéristiques des engins, systèmes électriques et électroniques, mise en service et entretien*.

Introduction

Le présent document a été développée pour définir les exigences de performance des points de levage et d'arrimage montés sur ou intégrés dans des engins de terrassement pour les besoins de leur utilisation et transport.

Bien que les fabricants de machines n'aient pas directement la responsabilité du transport, la méthode et les précautions à adopter pour le levage, l'arrimage et le démontage pour le transport sont décrites dans les annexes informatives qui peuvent servir de guide au fabricant pour préparer le manuel de l'opérateur.

Les exigences et recommandations pour l'arrimage données dans le présent document sont destinées à correspondre avec des pratiques largement répandues telles que celles décrites dans le Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE-ONU. Toutefois, s'il tel n'est pas le cas, au moins une méthode supplémentaire pour fixer l'engin peut être fournie dans la notice d'instructions.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Engins de terrassement — Points d'ancrage pour le levage et l'arrimage — Exigences de performance

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences de performances des points d'ancrage pour le levage et l'arrimage des engins de terrassement, comme défini dans l'ISO 6165.

Le présent document s'applique aux composants et sous-ensembles des engins de terrassement que le fabricant conçoit pour être levés ou arrimés séparément en utilisant des points d'ancrage pour le levage ou l'arrimage.

NOTE 1 Certains composants (par exemple, les pneus, pneus avec roues, ensembles de patins de chenilles, vérins hydrauliques) peuvent être arrimés sans points d'ancrage pour l'arrimage spécifiques.

Le présent document s'applique aux modes de transport suivants:

- levage avec grues (par exemple, grues mobiles, ponts-roulants);
- transport routier (par exemple, camion, porte-char);
- transport sur rails, y compris transport combiné (par exemple, wagons avec containers, caisses mobiles, semi-remorques, wagon de transport);
- transport maritime.

Elle n'est pas applicables aux

- transport par aéroglisseur ou aérien, ou
- transport ferroviaire des machines sur wagons soumis au triage.

NOTE 2 Des réglementations nationales ou locales peuvent être plus sévères.

Le présent document n'inclue pas les exigences pour l'arrimage de l'engin sur une plate-forme de barge, autorail, etc., sur laquelle il est destiné à travailler.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 2867, *Engins de terrassement — Moyens d'accès*

ISO 6165, *Engins de terrassement — Principaux types — Identification et termes et définitions*

ISO 6405-1, *Engins de terrassement — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indicateurs — Partie 1: Symboles communs*

ISO 7000, *Symboles graphiques utilisables sur le matériel — Symboles enregistrés*